



Ensemble
pour **PLUS**

RAPPORT ANNUEL 2021

PLUS DE GENS. PLUS D'HORIZONS.

MISSION

Avantis,
force coopérative
issue du milieu agricole,
contribue à l'enrichissement
collectif de ses membres
et de la communauté.

VISION

Première dans le cœur
des familles agricoles membres,
Avantis Coopérative est reconnue
comme un chef de file au Québec
des solutions d'affaires innovantes
en agriculture et comme
un leader du commerce
de détail en région.

VALEURS



ESPRIT DE FAMILLE

Cultiver l'esprit de famille
au quotidien



INTÉGRITÉ

Être intègre en toute
circonstance



AUDACE

Prendre les devants
avec audace



ENGAGEMENT

S'engager dans la
satisfaction du client



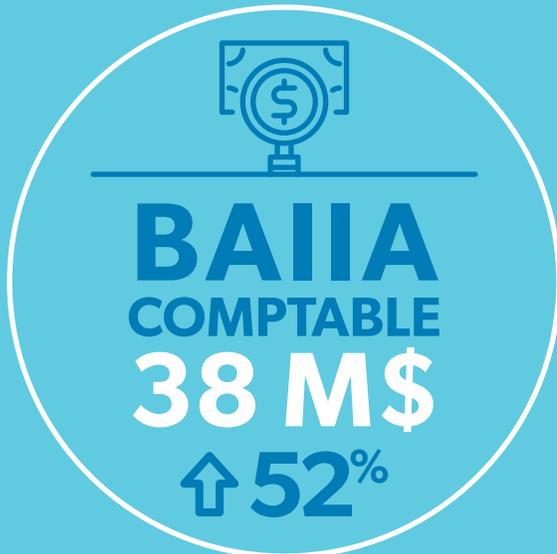
TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	4
Message du président	6
Conseil d'administration	11
Rapport de la direction	12
Comité de direction	20
Rapport de l'auditeur indépendant	23
Résultats consolidés	26
Réserve générale consolidée	27
Bilan consolidé	28
Flux de trésorerie consolidés	30
Notes complémentaires	32
Vie coopérative	56
Rétrospective financière	59
Carte des établissements	60
Notes	62

Photo pages 2 et 62

Claude Dumais, expert-conseil ruminant et végétal,
Philippe Vachon, Nicole Dumas, Claude et Éric Vachon, Ferme Niclau 2008 inc., Saint-Joseph-de-Beauce.

FAITS SAILLANTS 2021





Anne-Sophie Racine, experte-conseil ruminant et végétal et Christian Lévesque, Ferme Lénique inc., Saint-Denis-de-la-Bouteillerie.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



La troisième année de votre coopérative, encore une fois bien remplie, a démontré toute la pertinence de la création d'Avantis et tout le potentiel de notre grande coopérative. Le chemin parcouru au cours de ses trois premières années a été parsemé d'embûches. Après une perte importante au départ, le redressement de l'année suivante et les résultats exceptionnels de cette troisième année viennent renforcer davantage le sentiment que nous bâtissons une fondation solide. Les membres actuels d'Avantis, nos bâtisseurs, peuvent être fiers de leur coopérative. Notre rôle est de contribuer à l'enrichissement collectif de nos membres et de la communauté; l'année 2021 nous aura permis de remplir notre mission.

Cette dernière année aura été marquée par la poursuite et la conclusion d'éléments entamés au cours de l'année précédente, notamment le plan de désinvestissement et certains projets de développement des affaires. Nous devons naviguer dans un environnement externe mouvementé dans tous nos secteurs d'activité, mais des occasions d'affaires se sont également présentées, nous permettant de mieux positionner notre organisation dans nos marchés. Dans ces conditions, avoir de solides fondations est essentiel pour résister aux tempêtes. Se doter d'un bon gouvernail permet également de s'assurer de garder le cap sur les objectifs visés, ce que nous avons fait avec le plan stratégique. Un exercice nécessaire pour une grande organisation comme Avantis.

Notre environnement externe a été constamment sous pression. Les chaînes d'approvisionnement sont demeurées fragiles et les marchés ont été chamboulés par différents éléments politiques, structurels ou organisationnels. Les producteurs de porcs, de même que les élevages d'Avantis, ont été particulièrement touchés cette année autant

par les impacts sur Olymel des relations tendues entre le Canada et la Chine, les éclosions de COVID-19 dans les abattoirs ralentissant la cadence, la grève à Vallée-Jonction et la remise en question du « cut out » par Olymel, que l'impact des porcs en attente sur les infrastructures et les revenus des producteurs. La filière avicole a également été malmenée par la grève à l'usine de Saint-Anselme. Dans toutes ces situations, encore une fois les producteurs agricoles ont fait preuve de résilience et de solidarité. Ces situations ont également mis en lumière l'importance de chacun des maillons de la chaîne et leur incidence sur l'ensemble de la filière.

Du côté des marchés, la fluctuation des prix, que ce soient les prix des grains ou encore les prix des matériaux de commodités, les a menés à des sommets vertigineux. Les difficultés d'approvisionnement dans certains produits, notamment en machinerie, ont compliqué la tâche de nos équipes à répondre aux besoins de nos clients.

Le portefeuille d'affaires d'Avantis a continué de se transformer au cours de l'année. Les éléments contenus dans la transaction effectuée en 2020 avec La Coop Purdel, se sont conclus dans la première moitié de l'année 2021 avec la vente du magasin BMR de Matane et l'accueil dans notre division machinerie d'Équipements J.M.A.R. et son équipe, un concessionnaire New Holland situé à Alma.

Dans l'objectif de poursuivre son positionnement parmi les leaders régionaux du secteur alimentation et énergie, Avantis Coopérative a fait l'acquisition

«
Les membres
actuels d'Avantis,
nos bâtisseurs,
peuvent être
fiers de leur
coopérative.
»

des équipements et des stocks de deux stations-service Shell avec dépanneurs Supersoir, situés à Saint-Flavien et à Saint-Raphaël en privilégiant la continuité des affaires. L'équipe d'environ 16 employés s'est jointe à la grande famille d'Avantis. Cette occasion permet à notre organisation de bonifier son expertise et ses façons de faire dans le secteur alimentation et énergie et de solidifier les emplois en région.



Israel Ward-McNally, vice-président, détail, Jonathan Labonté, ancien propriétaire, Denis Lévesque, président, Michel Delisle, chef de la direction, Christian Juneau, directeur principal des ventes, détail.

Le nouveau centre de machinerie à Saint-Augustin-de-Desmaures, qui consolide les deux établissements que la coopérative possédait dans la région de Québec, a démarré comme prévu dès janvier 2021. Situé dans un emplacement de choix, il offre autant à la clientèle agricole qu'à la clientèle commerciale et industrielle des installations modernes et faciles d'accès. L'intérêt de la clientèle et de la communauté d'affaires semble prometteur pour l'avenir.

PARTENARIAT RÉGIONAL ET RÉSEAU

Le partenariat régional Sollio & Avantis Agriculture coopérative a vécu sa première année d'opération. Le nouveau regroupement porcin Avantis Olymel (RPAO), découlant du partenariat régional, a vu le jour également, permettant un partage du risque financier entre les partenaires de la production porcine. Une année d'adaptation positive à plusieurs niveaux. Tout d'abord, ce changement dans la structure de notre secteur agricole est un succès pour la clientèle dans la mesure où il n'a pas eu de conséquences pour elle, la continuité des affaires s'étant maintenue. Notre rapprochement avec Sollio Agriculture permet une plus grande agilité comme l'a démontré la Remise Regain qui a été versée en cours d'année aux clients en moulée complète pour compenser la distorsion du marché causée par la hausse importante du prix des grains.



**Une réponse
exceptionnelle à une
situation tout aussi
exceptionnelle pour
remercier nos clients
de leur confiance.**



Notre réseau des coopératives agricoles se consolide et se modernise pour demeurer pertinent pour les producteurs agricoles d'aujourd'hui et pour la relève de demain. S'adapter aux changements et aux nouvelles réalités des marchés, c'est ce que nous faisons depuis toujours, c'est ce que les producteurs agricoles font, avec résilience, depuis des générations.

Avantis Coopérative, malgré son jeune âge, possède une histoire riche des coopératives qui la composent, riche de l'histoire de ses bâtisseurs et nous avons un devoir de mémoire en veillant à garder bien vivante cette histoire. Notre société mère, Sollio Groupe Coopératif célèbre ses 100 ans en 2022. Nous sommes très fiers de faire partie intégrante de cette histoire dans notre région et de contribuer à la vitalité de la coopération agricole.

FUSION AVEC LA COOP ALLIANCE

En vigueur depuis le 1^{er} novembre 2021, la fusion avec La Coop Alliance a été un projet mobilisateur tout au long de l'année. Les équipes des deux coopératives ayant une grande volonté d'en faire un succès, elles ont travaillé ensemble de façon exemplaire et engagée, dans l'intérêt des membres et des clients. Le démarrage s'est somme toute bien déroulé. Afin de faciliter la transition, MM. Mathieu Couture et René Lapierre, administrateurs de La Coop Alliance, ont siégé à titre d'observateurs au cours de l'année au conseil d'administration d'Avantis pour ensuite siéger depuis le 1^{er} novembre à titre d'administrateurs. Nous souhaitons la plus chaleureuse bienvenue aux membres et aux employés qui se sont joints à notre grande famille.

GOUVERNANCE

Le conseil d'administration est composé de 15 administrateurs et de trois observateurs. En plus de souhaiter la bienvenue aux deux administrateurs de La Coop Alliance, nous désirons remercier MM. Frédéric Lehouillier et Jean-François Pelletier qui ont accepté de céder leur fonction d'administrateur pour occuper des postes d'observateurs puisque la *Loi sur les coopératives* nous oblige à un maximum de 15 administrateurs. Afin d'assurer la proximité

et agir à titre de porte-parole du conseil d'administration auprès des membres de la relève agricole et des ambassadeurs lorsque requis, deux administrateurs ont pris la responsabilité de ces volets, soit Mme Justine Marquis pour la relève agricole et M. Olivier Corriveau pour les ambassadeurs.

Les différents comités du conseil d'administration ont effectué leurs travaux conformément aux attentes. Du côté du comité d'audit, soulignons qu'il s'est doté d'un membre externe pour ajouter davantage de profondeur et d'expertise dans ses façons de faire, en conformité avec les pratiques pour les grandes entreprises comme Avantis. Mentionnons que l'implication des administrateurs sous ces diverses formes s'inscrit dans la culture de notre organisation où le développement des compétences et la progression dans l'organisation sont des éléments importants pour nous.

La bonne santé financière de la coopérative nous a permis d'effectuer deux remboursements de capital privilégié en cours d'année, rattrapant ainsi le retard pris au démarrage d'Avantis. Nous avons donc procédé au printemps et à l'automne derniers au remboursement du capital privilégié des membres des années 2010 et 2011, pour un montant total de 3,2 millions de dollars.

Cette troisième année a été l'occasion de raffiner la connaissance de notre coopérative et de clarifier notre vision pour son développement.

HORIZONS 2026

L'exercice de planification stratégique, auquel ont participé activement le conseil d'administration, le comité de direction et les comités de gestion sectoriels, au cours duquel les ambassadeurs ont été consultés, a été un processus exigeant, effectué avec toute la rigueur nécessaire à sa réussite et l'engagement attendu pour en dégager une vision ambitieuse et réaliste.

Notre plan stratégique met le cap sur une vision claire, dans laquelle le leadership d'Avantis Coopérative, autant dans les solutions innovantes en agriculture que dans les services de commerce de détail en région, fera la fierté de ses membres. Votre coopérative vise à être parmi les meilleurs, à aller de l'avant et à prendre les devants en raffinant ses processus et ses façons de faire, en développant tout son potentiel. Nous souhaitons faire plus et faire mieux avec ce que nous avons.

Parmi les sept orientations qui composent le plan Horizons 2026, quatre d'entre elles constituent des éléments qui se dégagent davantage. La première, renouveler la proximité de notre relation avec nos membres agricoles, est essentielle. S'assurer que votre coopérative est proche de

vos préoccupations et qu'elle vous rend fier est une priorité. La deuxième, nous sommes une entreprise éthique et socialement responsable par notre nature et nous souhaitons développer davantage ce volet et mieux le communiquer. La troisième constitue notre levier face à l'enjeu de la main-d'œuvre, créer une marque employeur inspirante pour nos 1 350 coéquipiers et pour le recrutement de nouveaux talents. Et finalement, se doter d'une promesse client claire, cohérente et inspirante en rehaussant notre expérience client à tous les niveaux constitue une de nos priorités.

Nos orientations reposent sur des valeurs renouvelées et mobilisatrices qui constituent la fondation sur laquelle s'appuient nos actions et nos relations, autant entre nous, qu'avec nos clients et nos fournisseurs : l'esprit de famille, l'intégrité, l'audace et l'engagement. Tout cela contribuera à rehausser l'attractivité d'Avantis.

En conclusion, cette troisième année nous rend fiers à plusieurs niveaux. Tout d'abord, le savoir-faire de nos équipes est remarquable comme en fait foi notre performance financière à la hauteur des attentes envers une grande organisation comme Avantis. Rappelons que cette performance a été réalisée sur fond de pandémie, de manque de main-d'œuvre, de chaînes d'approvisionnement chamboulées et de marchés en mouvance constante. Maintenir des services à niveau dans ce contexte nécessite un engagement fort envers la satisfaction de nos clients et en cela, je remercie l'ensemble des coéquipiers.

Tous ces éléments qui ont marqué l'année 2021 ont eu également un impact sur vous, les membres. Votre confiance envers votre coopérative est essentielle à sa réussite et nous tenons à vous remercier d'avoir maintenu cette confiance toute l'année. Nous profitons aussi de l'occasion pour remercier les ambassadeurs, ces membres dont le rôle vise à maintenir la proximité avec les membres de leur territoire. Nous nous sommes rapprochés en 2021 et nous visons à poursuivre en ce sens et renforcer nos liens encore cette année.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur appui tout au long de l'année et également depuis les débuts d'Avantis. Nous avons traversé plusieurs tempêtes ensemble, dont un redressement courageux et

nécessaire, et c'est grâce à notre grande volonté de réussir et à la solidarité des membres du conseil d'administration que nous pouvons dire aujourd'hui avec fierté : nous sommes Avantis Coopérative.

Je remercie également notre chef de la direction, M. Michel Delisle, qui a pris la direction de l'organisation au cours du 2^e trimestre de la dernière année. Son leadership mobilisateur et son style de gestion très humaine ont contribué à assurer une transition harmonieuse et à développer notre esprit de famille.

À l'équipe de direction et à tous les employés d'Avantis Coopérative, bravo pour cette année exceptionnelle et merci pour votre engagement dans le succès de notre coopérative.

Merci également à nos partenaires d'affaires, Sollio Groupe Coopératif, les coopératives du réseau, NewHolland, Filgo-Sonic et nos partenaires financiers pour votre accompagnement dans notre réussite.

Merci à vous tous!



Denis Lévesque
Président



Daniel et Frédéric Blais, Sabrina Pilote et leurs deux filles, Ferme Daniel Blais inc., Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



DENIS LÉVESQUE
Président, secteur Est,
membre du comité de vie coopérative



FRÉDÉRIC MARTINEAU
1^{er} vice-président, secteur Ouest,
membre du comité d'audit



OLIVIER CORRIVEAU
2^e vice-président, secteur Centre-Est,
membre du comité de vie coopérative



GUILLAUME SYLVAIN
Membre du comité exécutif, secteur Centre-Est,
membre du comité RH, gouvernance et éthique



KÉVEN MERCIER
Membre du comité exécutif, secteur
Centre-Est, membre du comité d'audit



SIMON BEAULIEU
Secteur Est, membre du comité de vie
coopérative



STÉPHANE DUFOUR
Région Charlevoix



RICHARD FERLAND
Secteur Centre-Ouest



MARCO GAGNÉ
Secteur Ouest, membre du comité d'audit,
membre du comité de vie coopérative



SOPHIE GENDRON
Secteur Est, membre du comité RH,
gouvernance et éthique



DOMINIQUE LAROSE
Secteur Centre-Ouest, membre du
comité RH, gouvernance et éthique



FRÉDÉRIC LEHOULLIER*
Secteur tout territoire



JUSTINE MARQUIS
Secteur Ouest, membre du comité
de vie coopérative



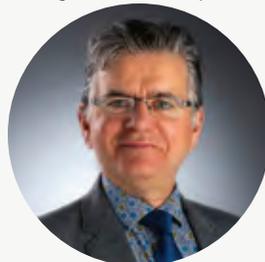
JEAN-FRANÇOIS PELLETIER*
Secteur tout territoire, membre du comité
d'audit, membre du comité RH,
gouvernance et éthique



PATRICK SOUCY
Secteur Centre-Ouest



GILLES GAUTHIER
Observateur, région Charlevoix



MATHIEU COUTURE**
Observateur,
régions Beauce-Sud et Granit



RENÉ LAPIERRE**
Observateur,
membre du comité de vie coopérative,
régions Beauce-Sud et Granit

* Depuis le 1^{er} novembre 2021, il occupe la fonction d'observateur

** Depuis le 1^{er} novembre 2021, il occupe la fonction d'administrateur

RAPPORT DE LA DIRECTION



C'est un plaisir de vous présenter les résultats du troisième exercice financier d'Avantis Coopérative. Au consolidé, les ventes atteignent 608 millions de dollars, une hausse importante de près de 100 millions sur l'exercice précédent qui se chiffrait à 511 millions. À l'excédent d'exercice, le résultat est de 26,3 millions par rapport à 11,6 millions l'an dernier.

Le chemin parcouru depuis la naissance de la Vision 2020 jusqu'à aujourd'hui est impressionnant. Les résultats présentés permettent d'apprécier tout le potentiel d'une coopérative consolidée comme la nôtre et sont le fruit du travail de la grande famille Avantis, mais également des décisions prises par les bâtisseurs qui ont guidé le projet de fusion.

L'année 2021 se caractérise par l'établissement du partenariat régional Sollio & Avantis Agriculture coopérative, seconde étape à la suite de la consolidation des coopératives. La mise en place de ce grand projet a été tout un défi, mais nous avons atteint l'objectif premier, soit aucun impact négatif pour la clientèle. Dans la continuité du partenariat régional, le modèle d'affaires porcin RPAO 2.0 a été déployé. La vente de nombreux actifs découle de ces projets et de la poursuite du plan de redressement.

L'année a aussi été marquée par la poursuite de la révision de nos processus d'affaires, notamment en ce qui concerne la cybersécurité considérant la panne informatique vécue, mais également dans la foulée des préparatifs en prévision de la fusion avec La Coop Alliance.

Nos trois grands secteurs d'activité ont fait très bonne figure, les centres de rénovation enregistrant une solide performance avec une hausse des ventes et de la rentabilité de même que J.-René Lafond, notre centre de machinerie en partenariat à Mirabel, qui présente une année

record. Ce troisième exercice a été marqué par la pandémie et tous les défis opérationnels qui en découlent, particulièrement ceux concernant la main-d'œuvre et les approvisionnements. D'entrée de jeu, je tiens à remercier tous nos coéquipiers pour leur résilience et leur agilité.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La croissance remarquable des ventes pour atteindre 608 millions de dollars s'explique par l'inflation dans les prix de la commodité, les excellentes performances commerciales dans plusieurs secteurs d'affaires et la vente des inventaires porcins à RPAO. Outre l'inflation, nous observons des gains de parts de marché dans plusieurs segments, ce qui témoigne du bon niveau de satisfaction générale de la clientèle.

L'excédent brut est de 78 millions comparativement à 85 millions l'an dernier. La mise en place du partenariat régional, incluant un transfert de la marge brute d'exploitation dans cette société, explique l'écart.

Les frais d'exploitation, incluant les frais de distribution, de vente et d'administration, s'élèvent à 68 millions comparativement à 73 millions l'an dernier. L'amélioration de la performance de tous les secteurs, à l'exception de la machinerie Avantis, et la mise en place du partenariat régional permettent de commenter la baisse.

Les frais financiers nets présentent une baisse importante de 6 millions de dollars par rapport à l'an dernier. Ils représentent un revenu de 0,2 million comparativement à une charge de 5,8 millions l'an dernier. Cette performance est principalement attribuable à la plus-value du SWAP d'intérêt pour 2,8 millions comparativement à un impact défavorable l'an dernier, mais également à la baisse de nos intérêts à court terme considérant la faible utilisation de la margination au cours de l'année.

L'excédent d'exploitation, incluant les quotes-parts des satellites et des partenariats, atteint 13,7 millions, soit une hausse de 7,6 millions sur l'an dernier. Les résultats de nos centres de rénovation, de notre filiale J.-René Lafond et la baisse de nos frais financiers expliquent les principaux écarts.



**Malgré un
contexte difficile,
l'équipe a su livrer
d'excellents
résultats, au-delà
des attentes fixées
en début d'année
et témoignant
du potentiel de
votre nouvelle
coopérative.**



Les autres résultats, y compris les activités abandonnées, qui incluent entre autres la ristourne de Sollio Groupe Coopératif, le dividende de la filière porcine et les gains de dispositions, s'élèvent à 12,6 millions pour une hausse de 7,1 millions sur l'année précédente. Cette progression s'interprète principalement par la vente des actifs liés au partenariat régional et au projet de redressement financier Everest.

Avantis Coopérative présente un excédent d'exercice de 26,3 millions par rapport à 11,6 millions l'an dernier. Ces excédents ont généré des liquidités « BAIIA » de 38 millions comparativement à 25 millions l'an dernier tandis que celles provenant uniquement de nos activités d'exploitation, excluant les autres résultats, sont demeurées stables à 21 millions de dollars.



Ces excellents résultats positionnent l'année 2021 comme la meilleure année, et ce, incluant les années précédant les fusions.



Omar Guevara, ouvrier agricole, pondoïr Saint-Elzéar.

Le bilan est en excellente position avec un avoir de 192 millions sur un actif de 412 millions pour une progression de l'avoir de 17 millions comparativement à l'an passé. L'actif total a progressé de 40 millions considérant les avances temporaires effectuées à différentes sociétés pour la mise en place du partenariat régional et de RPAO 2.0 ainsi que certaines ententes convenues avec Sollio Groupe Coopératif à la fin de l'exercice. Dans l'ensemble, la coopérative s'acquitte de toutes ses obligations financières et respecte les clauses prévues dans ses ententes de financement.

RÉSULTATS SECTORIELS

Les données incluent les ventes internes et excluent les frais corporatifs.

DIVISION AGRICOLE

Les ventes de la division agricole ont progressé de 71 millions de dollars pour atteindre 360 millions de dollars. La hausse provient principalement des gains de parts de marché dans plusieurs segments, de l'inflation dans le prix des grains et aliments ainsi que de la disposition des inventaires porcins au partenariat RPAO 2.0.

L'excédent d'exploitation incluant les quotes-parts des satellites et des partenariats, est de 12 millions de dollars, soit une diminution de 3 millions de dollars sur l'an dernier. Les frais de démarrage

de RPAO 2.0 ainsi que les résultats difficiles en production porcine expliquent les résultats. Après la comptabilisation de la ristourne de Sollio Groupe Coopératif et d'autres résultats liés à la disposition des actifs, l'excédent net de la division est en hausse de 2,8 millions de dollars sur l'an dernier.

Nous avons poursuivi l'analyse de notre portefeuille et avons procédé à la vente de certains actifs, particulièrement en production porcine et un léger surplus de contingent avicole. Pour les productions porcine et avicole, les volumes alimentés sont légèrement en hausse. Les défis d'écoulement des élevages vers les abattoirs ont causé des maux de tête à vos entreprises tout comme à nos fermes de production. L'effet des prix élevés de l'été 2021 pour la viande porcine a été réduit par nos positions boursières et par le prix élevé des grains. Le contexte du prix des grains qui prévaut depuis déjà plus d'un an, provoqué par des réserves mondiales à des niveaux restreints, augmente considérablement les coûts de production et force une fois de plus l'industrie à innover et à suivre ses coûts avec rigueur. La biosécurité de nos élevages est importante et c'est pour cette raison que nous avons investi pour 600 truies supplémentaires dans le projet Fermes Boréales en cours d'année. Sur le plan des investissements, il y a eu également la prise de participation dans Couvoir Côté avec d'autres coopératives de la province.

Pour le secteur ruminant, les ventes et les parts de marchés sont en nette hausse. Les produits différenciés, appuyés par la recherche et notre expertise, nous permettent de maximiser le potentiel de production de vos élevages. Pour ce secteur, la hausse du prix des ingrédients oblige également toute l'équipe à rechercher de nouvelles solutions pour diminuer les conséquences de cette inflation.

Du côté des productions végétales, les ventes de semences sont en nette progression favorisée entre autres par la valeur des cultures. Nous avons poursuivi les travaux pour optimiser nos activités de ce secteur. En plus de diminuer nos coûts d'exploitation, ces améliorations sont bénéfiques pour la qualité de nos livraisons et la satisfaction de notre clientèle. Tout au long de la saison, nos équipes d'approvisionnement ont dû jongler avec des situations difficiles pour éviter toute rupture des livraisons.

Pour ce qui est du secteur des grains, la progression fulgurante des prix en début d'année a provoqué une remise hors de l'ordinaire au printemps 2021. C'est ainsi que 330 000 \$ ont été remis aux producteurs porcins, avicoles et du secteur ruminant qui ont vu les prix d'aliments connaître une progression inattendue tout au cours de l'hiver. Cette remise est le résultat du partage de positions avantageuses prises par le service des grains, lesquelles ont été favorisées par l'augmentation subite des marchés dans ce contexte très particulier.

Nos équipes ont redoublé d'imagination pour demeurer en contact avec la clientèle au cours de cette période de pandémie.

Au total, ce n'est pas moins de 14 webinaires ou rencontres virtuelles d'information qui ont été organisés. En cours d'été, nous avons tenu de nouveau cette année l'activité des jeunes ruraux à la ferme afin de conserver l'intérêt de la relève pour ce volet important de la production laitière. Pour ce qui est de nos parcelles annuelles, ce sont sept activités régionales qui ont été tenues pour favoriser les échanges dans chaque région du territoire. La proximité de nos équipes a été soulignée dans vos commentaires et nous souhaitons poursuivre cette implication dans le futur.

À l'automne 2021, l'Ordre des agronomes du Québec annonçait la volonté de séparer le conseil agronomique de l'acte de vente. Nous suivons de près les travaux entourant cette annonce et sommes conscients que la situation représente un grand changement dans nos façons de faire et dans la relation avec nos clients. Effectivement, depuis nombre d'années, nos conseillers n'apportent pas seulement des produits performants aux entreprises agricoles du territoire, mais aussi les conseils et l'expertise pour améliorer la rentabilité des producteurs. La mesure, dont la première étape devait déjà se réaliser au printemps 2022, est repoussée actuellement d'une année. Des travaux législatifs devaient avancer d'ici là et nous serons, au cours de la prochaine année, capables de mesurer les impacts réels de ce changement sur le travail de nos professionnels et sur vos entreprises.

DIVISION MACHINERIE

Les ventes consolidées de la division machinerie, incluant nos filiales, sont en hausse pour atteindre 121 millions de dollars. Une très solide performance de notre filiale J.-René Lafond à Mirabel et l'acquisition d'Équipements J.M.A.R. à Alma expliquent cette croissance.

L'excédent d'exploitation incluant les quotes-parts des satellites et des partenariats, est de 3,3 millions de dollars, une amélioration de 250 000 \$ sur l'an dernier. Cette amélioration est attribuable à notre filiale J.-René Lafond qui a franchi encore une fois un nouveau sommet pour son excédent d'exploitation. En contrepartie, les résultats consolidés des autres établissements ont été plus difficiles cette année.

Parmi les faits saillants, il faut souligner l'inauguration du nouveau centre de machinerie à Saint-Augustin-de-Desmaures et la fermeture des deux anciens établissements présents dans le secteur. Ce projet, avec l'ajout de la concession Manitou, s'inscrit dans la vision de développer le marché des équipements commerciaux compacts dans la grande région de Québec à l'image de notre établissement de Mirabel.



Nouveau centre de machinerie à Saint-Augustin-de-Desmaures

À noter que la fermeture des deux anciens garages a généré des dépenses non récurrentes au cours de l'exercice. Par ailleurs, le 1^{er} avril dernier, nous avons acquis 50 % des actions d'Équipements J.M.A.R. nous permettant d'être l'unique propriétaire de ce centre de machinerie à Alma. Cette acquisition s'inscrivait dans le cadre des transactions conclues avec La Coop Purdel. Bien que légèrement inférieurs au budget, les résultats de ce garage sont favorables.

Finalement, au cours de l'exercice, les défis d'approvisionnement pour la division machinerie se sont amplifiés. Le carnet de commandes est bien garni, mais les retards d'approvisionnement sont très importants dans plusieurs gammes de produits. Avec une demande élevée dans l'industrie et les enjeux de main-d'œuvre chez nos fournisseurs comme ailleurs dans la société, ces retards demeureront très présents pour un certain temps. Ces enjeux de main-d'œuvre nous touchent également dans plusieurs fonctions chez Avantis, dont celles de nos techniciens. Le plan stratégique prévoit en ce sens une série d'initiatives pour améliorer notre marque employeur et ainsi limiter les difficultés occasionnées par ce manque criant de main-d'œuvre.

DIVISION DÉTAIL

Les ventes de la division sont en hausse de 13 millions de dollars pour s'établir à 131 millions de dollars. Une demande grandissante de la clientèle, l'inflation dans plusieurs gammes de produits et l'ajout de deux dépanneurs expliquent cette croissance. À noter que ce chiffre d'affaires s'est réalisé malgré la disposition des centres de rénovation de Rimouski et de Matane au cours de l'exercice.

Le résultat de ce secteur a poursuivi sur sa lancée pour atteindre un excédent d'exploitation de 6 millions de dollars, comparativement à 4,5 millions l'an dernier. La hausse des ventes, des marges et le contrôle des coûts d'exploitation expliquent cette performance. Ces résultats incluent également d'importantes sommes qui ont été investies en entretien pour améliorer le carnet de santé des actifs. Ces travaux, réalisés en cours d'année, ont été fortement appréciés par notre personnel et ont envoyé un signal clair de reconnaissance à nos ressources humaines surtout dans un contexte de pandémie.

En effet, pour tout le personnel de la coopérative, mais un peu plus spécialement pour nos

coéquipiers de la division détail qui reçoivent quelques milliers de clients par jour, cette crise sanitaire présente son lot de défis. Nous devons souligner à nouveau leurs efforts et leur résilience devant toutes les obligations demandées. De plus, dans ce contexte, ils peuvent être très fiers de la solide performance financière livrée.

L'année a aussi été caractérisée par de nombreux défis d'approvisionnement et par une inflation suivie d'une déflation hors du commun dans le prix des matériaux. Nos placements en début d'année, avant la montée fulgurante des prix, ont permis de générer d'excellentes marges de profit. Cependant, les baisses de prix tout aussi fortes, entre les mois de mai et août, sont venues réduire considérablement ces gains réalisés. Cette situation témoigne du nouveau marché dans lequel nous œuvrons et de l'importance d'avoir des équipes spécialisées pour suivre ces variations.

Pour le secteur alimentation et énergie, malgré les frais de démarrage pour l'acquisition de deux nouveaux dépanneurs, les résultats sont au-delà du budget et bien au-delà de l'année dernière, laquelle avait été difficile. Le redressement de certaines succursales et un très bon achalandage tout au long de l'année justifient cette performance.



Régis Aubé, livreur et commis entrepôt, centre de rénovation Montmagny



AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Pour ce qui est du transport du lait, les volumes recueillis sont en hausse de 2 % et les coûts d'exploitation sont en baisse. Ainsi, les résultats du secteur sont favorables et au-dessus de nos résultats de l'an dernier.

Pour IEL Technologie agricole, entreprise acquise avec notre partenaire en septembre 2020, les résultats sont favorables et en ligne avec les prévisions si nous excluons les frais de démarrage des premiers mois. Les ventes d'équipements des secteurs porcins et avicoles ont été au-delà des prévisions alors que celles des équipements du secteur laitier sont légèrement en baisse.

Pour Transpro BSL, notre filiale de transport, les résultats sont encore en progression. Le volume transporté a connu une augmentation bénéfique de 5 % en 2021 et l'excellent travail de toute l'équipe permet de dépasser les attentes financières. Notre participation dans cette filiale est d'une double importance : elle nous permet de connaître nos réels coûts de transport tout en assurant la satisfaction de notre clientèle.

RESSOURCES HUMAINES

Ces résultats sont l'aboutissement du travail de 1 176 coéquipiers au 31 octobre dernier et je tiens à les remercier pour leur engagement et leurs efforts constants dans ce tourbillon de défis opérationnels rencontrés. Le redéploiement des mesures sanitaires et les défis d'approvisionnement et de main-d'œuvre ont engendré une pression constante sur les activités. Malgré cela, l'ensemble des coéquipiers a su livrer d'excellents excédents opérationnels et un bon service comme en témoignent nos sondages de satisfaction effectués auprès de notre clientèle. Ces résultats sont très satisfaisants et méritent notre pleine appréciation.



Développer une culture Avantis constitue un défi pour une jeune organisation qui a davantage de vécu en pandémie et en rencontres virtuelles que l'inverse.



Cependant, l'année 2021 a été l'occasion d'innover et de jeter les premières bases de cette culture, à commencer par le nouveau Gala reconnaissance virtuel pour souligner les années de service de nos coéquipiers. Cet événement, sous forme de « show » télévisé, a connu un fort succès. La reconnaissance, petite ou grande, est un levier puissant et d'autant plus important avec l'enjeu

de main-d'œuvre que nous connaissons. Un autre moment phare de l'année a été le Sommet stratégique, profitant d'une courte fenêtre pendant la pandémie pour réunir les principaux gestionnaires des secteurs et le conseil d'administration. Un fort sentiment d'appartenance a découlé de cette rencontre visant une compréhension et une appropriation commune du plan stratégique.

Avec la pandémie, la direction a également été proactive avec la mise en place de sondages de bienveillance afin de mesurer et de trouver des initiatives pour aider au bien-être de nos coéquipiers. Pour les ressources humaines d'Avantis comme ailleurs dans la société, les deux dernières années ont été particulièrement difficiles et nous devons tous être bienveillants auprès des nôtres. En ce sens, un nouveau programme d'aide aux employés sera déployé en 2022.

Enfin, un merci spécial aux 180 coéquipiers de La Coop Alliance qui se sont joints à la famille Avantis le 1^{er} novembre dernier et à toute l'équipe qui a travaillé de près ou de loin au projet de fusion au cours de l'année 2021. Votre collaboration et votre engagement dans le projet ont joué un rôle décisif. Grâce à vous, nous pouvons affirmer que la transition vers la fusion a été un succès.



Nancy Fournier, réceptionniste et adjointe administrative et Pierre-Luc Paré-Dubois, conseiller ressources humaines, siège social Sainte-Marie

En résumé, l'année 2021 aura été une très grande année marquée par plusieurs changements et de grands chantiers qui influenceront le futur de votre coopérative. Premièrement, le démarrage du partenariat régional trace le chemin d'un nouveau modèle d'affaires pour la division agricole et celui-ci s'annonce prometteur. Deuxièmement, plus discrètement, il y a eu le plan stratégique « Horizons 2026 » qui sème les balises pour les cinq prochaines années de votre coopérative. Un plan stratégique qui nous amène à faire mieux avec ce que nous avons afin de bien intégrer et digérer les récentes fusions. Un plan avec une nouvelle vision et quatre nouvelles valeurs qui nous projettent en avant avec dynamisme et ambition.

L'année 2021 marquait aussi mon nouveau rôle chez Avantis. C'est un grand privilège d'avoir à assumer la fonction de chef de la direction, dans ma région et pour une si belle entreprise. Je tiens à remercier chacun de vous pour l'accueil reçu dès le départ. J'éprouve énormément de plaisir à faire ce métier et je suis très reconnaissant de l'héritage laissé par les bâtisseurs qui nous permet d'avoir une organisation d'envergure comme aujourd'hui.

Ce modèle d'affaires coopératif est distinctif et constitue une nouvelle force pour la région. Les résultats de 2021 en témoignent et bien que nous ne soyons qu'au début de l'aventure Avantis, les résultats de l'année permettent de voir grand. Après une première année difficile, il faut rappeler que les deux dernières années se classent au sommet des résultats historiques des coopératives, et cela, même avant la fusion. La clairvoyance des bâtisseurs dans le cadre du

projet de fusion, le courage d'agir dès le démarrage d'Avantis et le talent regroupé de l'ensemble des équipes ont porté fruit et permettent d'affirmer aujourd'hui que cette fusion a été un bon projet. Maintenant, c'est notre rôle à tous de bien guider cette belle coopérative afin de créer sans cesse de la valeur pour vous, les membres.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues de l'équipe de direction. Votre engagement au quotidien, votre agilité et votre professionnalisme se doivent d'être soulignés. Je veux également mettre en évidence tout votre savoir-faire qui contribue au succès de la coopérative et votre ouverture à proposer un plan stratégique tout autant humain qu'ambitieux.

Des mercis également à tous nos partenaires incluant les partenaires financiers, le réseau, Sollio Groupe Coopératif et ses divisions. Votre collaboration et votre confiance sont essentielles et nous permettent de grandir avec succès.

Un merci spécial à notre président, M. Denis Lévesque, avec lequel j'ai eu un réel plaisir de collaborer tout au long de l'année. Merci pour votre disponibilité, votre ouverture aux nouvelles idées et votre sens du devoir.

En mon nom personnel et au nom de l'équipe de direction, merci également à tout le conseil d'administration pour votre grande implication dans la gouvernance d'Avantis et pour votre engagement sincère à projeter la coopérative vers l'avant. Votre grande volonté d'avoir une coopérative forte et performante nous motive à faire progresser Avantis.

Enfin, merci à vous, les membres. Vous qui nourrissez le monde, votre appui et votre solidarité quotidienne envers votre coopérative donnent du sens à notre travail et c'est un honneur de contribuer à votre succès.

Au nom de toute la grande famille Avantis, merci à tous!



Michel Delisle
Chef de la direction



COMITÉ DE DIRECTION



MICHEL DELISLE
Chef de la direction



JEAN-PAUL ALLAIRE
Chef des finances



CÉLINE BOISVERT
Vice-présidente,
communication marketing



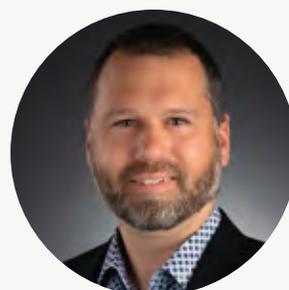
PIERRE CARON
Vice-président, affaires juridiques
et secrétaire général



MARCO NADEAU
Directeur général de Sollio & Avantis
Agriculture coopérative



DANIEL PELLETIER
Vice-président, développement stratégique
et machinerie par intérim



ISRAEL WARD-MCNALLY
Vice-président, détail



Priscilla Patry, gérante quincaillerie et matériaux et Mélanie Daudelin, conseillère en aménagement et décoration, BMR Saint-Agapit.

Coop Avantis

États financiers consolidés au 31 octobre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	23 - 25
États financiers	
Résultats consolidés	26
Réserve générale consolidée	27
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées	27
Bilan consolidé	28 - 29
Flux de trésorerie consolidés	30 - 31
Notes complémentaires	32 - 54

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux administrateurs de
Coop Avantis

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Coop Avantis (ci-après la « coopérative »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2021 et les états consolidés des résultats, de la réserve générale, des participations ne donnant pas le contrôle et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 octobre 2021 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L. ¹

Québec
Le 18 février 2022

¹ FCPA auditeur, FCA permis de comptabilité publique n° A113714

Coop Avantis

Résultats consolidés

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Ventes	608 393 818	510 636 567
Coût des ventes	530 850 762	425 703 171
Excédent brut	77 543 056	84 933 396
Frais de distribution, de vente et d'administration	67 935 764	72 875 173
Frais financiers nets	(241 386)	5 764 971
	67 694 378	78 640 144
Excédent d'exploitation	9 848 678	6 293 252
Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats	3 852 831	(211 193)
Excédent avant autres résultats consolidés et activités abandonnées	13 701 509	6 082 059
Autres résultats consolidés (note 5)	8 702 645	6 141 062
Excédent avant activités abandonnées	22 404 154	12 223 121
Activités abandonnées (note 6)	3 850 159	(656 879)
Excédent de l'exercice	26 254 313	11 566 242
Excédent de l'exercice attribuable aux		
Membres de la coopérative	25 603 575	11 155 983
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	650 738	410 259
	26 254 313	11 566 242

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 5 fournit des informations supplémentaires sur les résultats consolidés.

Coop Avantis
Réserve générale consolidée
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde au début	124 174 188	120 084 680
Excédent de l'exercice précédent	11 155 983	1 774 862
Ristournes attribuées	(3 717 162)	
	<u>131 613 009</u>	<u>121 859 542</u>
Impôts sur l'excédent de l'exercice précédent		
Exigibles	(3 343)	
Futurs	(1 407 028)	563 137
	<u>(1 410 371)</u>	<u>563 137</u>
Variation nette du solde des impôts remboursables au titre de dividendes		72 063
Ajustement résultant de la fusion		1 679 446
		<u>1 751 509</u>
Autres ajustements	54 492	
Solde à la fin	130 257 130	124 174 188
<i>PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE CONSOLIDÉES</i>		
Solde au début	1 546 277	1 889 874
Excédent de l'exercice	650 738	410 259
	<u>2 197 015</u>	<u>2 300 133</u>
Acquisition d'actions d'actionnaires sans contrôle		667 900
Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle	13 358	27 878
Rachat d'actions d'une filiale	1 157 900	58 078
	<u>1 171 258</u>	<u>753 856</u>
Solde à la fin	1 025 757	1 546 277

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Coop Avantis

Bilan consolidé

au 31 octobre 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	6 272 466	3 908 344
Comptes clients et autres créances (note 8)	57 872 251	43 344 641
Actif d'impôts exigibles	2 570 005	1 373 305
Stocks (note 9)	104 509 816	113 244 558
Frais payés d'avance	2 099 257	4 844 190
Avances à des satellites et des partenariats (note 10)	29 998 079	270 342
Actif d'impôts futurs	1 557 061	1 781 592
Actifs destinés à la vente (note 6)	1 362 454	3 637 871
	206 241 389	172 404 843
Long terme		
Participations dans des satellites et des partenariats (note 11)	28 626 458	20 696 425
Placements et effets à recevoir (note 12)	65 527 861	60 180 166
Immobilisations corporelles (note 13)	63 266 815	68 437 897
Actifs incorporels (note 14)	259 980	365 910
Animaux de production		1 675 082
Droits de production de volailles	45 835 503	46 565 272
Écart d'acquisition	485 917	485 917
Actif d'impôts futurs	1 296 500	1 279 087
	411 540 423	372 090 599

Coop Avantis

Bilan consolidé

au 31 octobre 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
PASSIF		
Court terme		
Emprunts bancaires (note 15)	55 801 997	31 527 897
Emprunts à court terme, taux préférentiel moins 0,50 % à 0,75 %	3 710 577	4 101 090
Passif d'impôts exigibles	1 817 804	146 547
Effets à payer (note 16)	212 080	2 299 532
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 17)	69 521 079	66 421 176
Revenus reportés	896 900	674 494
Passif d'impôts futurs	636 895	806 169
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	7 431 077	5 412 225
Tranche des obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins de un an	39 322	37 809
	140 067 731	111 426 939
Long terme		
Revenus reportés	50 559	65 288
Revenu d'assurance reporté	112 479	125 514
Obligation relative à une participation négative dans un satellite ayant cessé ses activités, à la valeur de consolidation (24 %)	174 904	164 928
Dette à long terme (note 18)	59 839 633	64 673 697
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 19)	40 895	79 569
Juste valeur du swap de taux d'intérêt (note 25)	725 002	3 504 644
Provision pour la réhabilitation du sol d'un terrain	761 000	761 000
Passif d'impôts futurs	18 047 748	16 922 703
	219 819 951	197 724 282
AVOIR		
Avoir attribuable aux membres de la coopérative		
Avoir des membres (note 20)		
Parts sociales	4 461 067	4 166 460
Parts privilégiées	30 372 943	33 323 409
Avoir de la coopérative		
Excédent de l'exercice	25 603 575	11 155 983
Réserve générale	130 257 130	124 174 188
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées	1 025 757	1 546 277
	191 720 472	174 366 317
	411 540 423	372 090 599

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,

Denis Lévesque
Administrateur

Frédéric Martineau
Administrateur

Coop Avantis

Flux de trésorerie consolidés

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice précédent avant impôts sur l'excédent	26 254 313	11 566 242
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 777 860	7 354 079
Amortissement des actifs incorporels	87 213	87 210
Amortissement des animaux de production		339 312
Amortissement du revenu d'assurance reporté	(13 035)	(14 619)
Amortissement des frais de financement	23 959	84 483
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(6 289 119)	(1 100 082)
Gain sur la cession d'actifs incorporels	(1 101)	
Gain sur la cession d'autres actifs	(2 227 319)	
Perte (gain) sur la réévaluation de placements	1 933 321	(750 006)
Gain sur la cession de placements	(848 677)	(48 375)
Gain sur l'acquisition à des conditions avantageuses	(1 175 252)	
Intérêts capitalisés sur des emprunts à court terme	61 385	64 594
Effet de l'actualisation de la dette	(302 374)	(15 084)
Impôts futurs des filiales	(233 498)	409
Ristournes reçues en parts	(3 154 582)	(2 002 567)
Dividendes reçus en parts	(660 704)	(211 102)
Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats	(3 852 831)	211 193
Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	(2 779 642)	1 118 646
	12 599 917	16 684 333
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 7)	(15 326 457)	19 201 225
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 726 540)	35 885 558
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des avances à des satellites et des partenariats	(4 427 909)	60 635
Variation des animaux de production		(133 204)
Acquisitions de placements	(10 485 458)	(2 160 262)
Acquisition de droits de production de volailles		(4 333 000)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 234 134)	(3 778 780)
Acquisitions d'actifs incorporels	(2)	(453 120)
Encaissements de placements	5 905 028	1 649 252
Cession d'immobilisations corporelles	8 339 085	3 102 089
Cession d'actifs incorporels	19 820	
Cession de droits de production de volailles	1 030 000	
Regroupement d'entreprises (note 3)	(350 904)	(107 554)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 204 474)	(6 153 944)

Coop Avantis
Flux de trésorerie consolidés
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts bancaires	23 913 469	(20 435 053)
Variation nette des emprunts à court terme	(451 898)	515 741
Variation nette des effets à payer	(2 768 907)	(3 045 616)
Variation nette des revenus reportés	207 677	(861 473)
Emprunts à long terme	2 796 931	426 650
Remboursements d'emprunts à long terme	(5 820 696)	(7 672 898)
Remboursement d'obligations de contrats de location-acquisition	(37 161)	(215 169)
Émission de parts sociales	27 350	13 250
Émission de parts privilégiées	1 465 022	1 367 305
Rachat de parts sociales	(96 896)	(87 370)
Rachat de parts privilégiées	(6 193 824)	(1 179 027)
Rachat d'actions d'une filiale	(1 157 900)	(58 078)
Acquisitions d'actions d'actionnaires sans contrôle		(667 900)
Ristournes payées comptant	(1 574 673)	(130 043)
Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle	(13 358)	(27 878)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	10 295 136	(32 057 559)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	2 364 122	(2 325 945)
Encaisse au début	3 908 344	6 234 289
Encaisse à la fin	6 272 466	3 908 344

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative, constituée le 28 octobre 2018 en vertu de la Loi sur les coopératives (Québec), compte trois divisions à travers lesquelles elle exerce ses activités : la division agricole, la division du détail et la division de la machinerie. La division agricole fournit les biens et les services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles, incluant des élevages avicoles. La division du détail regroupe des centres de rénovation et des dépanneurs. La division de la machinerie distribue des équipements agricoles et industriels ainsi que des équipements connexes.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers consolidés de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives (ci-après le « Règlement »). Selon cet article, les états financiers consolidés doivent être préparés suivant les normes du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement. La notion de « normes du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* » a été interprétée par la direction comme signifiant les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers consolidés de la coopérative sont établis conformément au référentiel comptable décrit précédemment, sauf :

- Pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement :
 - L'excédent de l'exercice présenté à l'état des résultats consolidés est établi avant ristournes et impôts sur l'excédent. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur l'excédent seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;
 - Les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées aux états financiers consolidés dans la section « Avoir des membres »;
 - Les revenus provenant de ristournes d'une fédération ou d'une autre coopérative sont présentés à l'état des résultats consolidés dans la rubrique « Autres résultats consolidés ».

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction de la coopérative doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la coopérative pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Principes de consolidation et comptabilisation des intérêts dans des partenariats

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Coop Avantis et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit Uniporc 1 S.E.C., Uniporc 2 S.E.C., Uniporc 3 S.E.C., Uniporc 4 S.E.C., 9325-7384 Québec inc., 9012-2151 Québec inc., 9008-8964 Québec inc., 9059-1645 Québec inc., 9206-0508 Québec inc., Élevages Explorateurs inc., 9290-1974 Québec inc., 9219-9793 Québec inc., Centre de rénovation Ste-Marie, S.E.C., 9105-8651 Québec inc., Dynaco inc., Ferme Agral et Fils inc., Ferme Poka s.e.n.c., Groupe Dynaco Machinerie s.e.c., Les Entreprises agricoles du Lac inc., Pascoporc inc., Pascoporc, société en commandite, Solair-O inc. (incluant sa filiale en propriété exclusive Ferme Tbel inc.), 059093 N.B. inc. (incluant ses filiales détenues en propriété exclusive Les Fermes avicoles Bolduc inc., Les Fermes J.J.C. Bolduc inc. et Les Fermes Cormico inc.), Ferme Cogéporc inc., Ferme Sainte-Catherine Nord inc., Ferme Sainte-Catherine Sud inc., Ferme Stanislas s.e.c., Ferme Dosquet inc., Élevage Saint-Joseph inc., Les Élevages Val-Alain inc., 9206-3999 Québec inc., Équipements J.M.A.R. inc., ainsi que sa filiale J. René Lafond inc., détenue à 77,6 %.

Participations dans les satellites

La coopérative comptabilise ses participations dans les satellites à la valeur de consolidation.

Intérêts dans des partenariats

La coopérative comptabilise ses intérêts dans des partenariats à la valeur de consolidation.

Constataion des revenus

Les revenus de la coopérative proviennent principalement des secteurs d'activité suivants : élevages porcins et avicoles, et commercialisation d'intrants agricoles, de machinerie et de détail. Ils sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la vente en magasin ou la livraison a eu lieu, c'est-à-dire que le client a pris possession de la marchandise, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA), d'Agri-investissement et d'Agri-Québec sont constatés sur une base d'exercice, et ceux du programme d'Agri-stabilité sont constatés sur une base d'encaissement.

Les mesures incitatives à la vente, dont les rabais de volume, sont portées en réduction des ventes. Les mesures incitatives basées sur des engagements de volume de ventes sont comptabilisées lorsqu'il est probable que le volume des ventes sera atteint, selon les estimations de la direction.

Les contrats de services afférents aux centres de machinerie sont constatés au fur et à mesure que les services correspondants sont fournis, selon la méthode de l'avancement des travaux, à condition que leur recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les ristournes provenant de Sollio Groupe Coopératif sont constatées à titre d'autres résultats lorsqu'elles sont déclarées par cette dernière.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenu d'assurance reporté

Le revenu d'assurance, qui représente l'indemnité de remplacement d'immobilisations corporelles usagées par des immobilisations corporelles neuves, est constaté au compte « Revenu d'assurance reporté ». Le revenu d'assurance reporté ainsi créé est progressivement viré aux résultats consolidés au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles en cause.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative aux dépenses courantes est comptabilisée en réduction des dépenses afférentes, alors que celle concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles est comptabilisée en réduction des immobilisations corporelles correspondantes. L'aide gouvernementale est constatée au cours de l'exercice où les dépenses courantes ou les dépenses en immobilisations corporelles sont engagées, à la condition que la coopérative soit raisonnablement certaine que celle-ci se matérialisera.

Puisque l'aide gouvernementale découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada et de la Subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce des programmes et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Un emprunt contracté auprès d'une autorité gouvernementale, qui est assorti d'une clause dispensant la coopérative d'effectuer les remboursements tant qu'elle se conforme aux conditions spécifiées lors de l'octroi de l'emprunt, est comptabilisé conformément à la méthode comptable décrite précédemment. Le cas échéant, la dette résultant de l'obligation de rembourser une telle aide gouvernementale est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les conditions entraînant le remboursement se matérialisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la coopérative sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception du swap de taux d'intérêt à l'égard duquel la comptabilité de couverture n'est pas adoptée, et qui est évalué à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement à l'état des résultats consolidés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les coûts de transaction afférents aux passifs financiers sont amortis linéairement sur la durée de l'instrument financier correspondant.

La coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la coopérative détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Intérêts sur les parts privilégiées

Les intérêts sur les parts privilégiées sont comptabilisés à l'état des résultats consolidés.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût de la machinerie agricole et industrielle est déterminé selon la méthode du coût distinct.

Le coût des autres catégories de stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles, actifs incorporels amortissables et droits de production

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Aménagement de terrains et pavage	12 ans
Bâtiments	20 à 25 ans
Équipement et outillage	5 à 15 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	5 à 10 ans
Mobilier, agencements et liste de clients	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans

Les subventions sont présentées en réduction du coût des immobilisations corporelles en cause et sont amorties selon la même méthode et les mêmes périodes.

Les droits de production de volailles ont une durée de vie indéfinie; ils ne sont donc pas amortis.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Les droits de production ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Lorsque leur valeur comptable excède leur juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent doit être comptabilisée à l'égard de ces droits de production.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle est rattaché l'écart d'acquisition pourrait excéder sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent doit être comptabilisée à l'égard de cet écart d'acquisition.

Impôts sur l'excédent

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur l'excédent. La coopérative comptabilise les impôts futurs à la réserve au même moment où les impôts exigibles y sont constatés, soit lors du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent et dans l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit. Les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs des filiales qui n'ont pas de statut de coopérative sont constatés à l'état des résultats consolidés dans l'exercice courant.

Instruments financiers dérivés

La coopérative utilise des instruments financiers dérivés et a choisi d'utiliser la comptabilité de couverture pour comptabiliser les contrats de grain et de change auxquels elle recourt pour se protéger des fluctuations de taux du marché provenant des achats futurs. Elle utilise aussi un swap de taux d'intérêt utilisé dans la gestion de son risque de taux d'intérêt.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, la coopérative a constitué une documentation formelle concernant la relation de couverture. Pour tous les éléments couverts qui consistent en une opération future, la coopérative détermine qu'il est probable que l'opération future se réalisera au moment et au montant prévus.

La coopérative cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'élément couvert ou l'élément de couverture cesse d'exister, ou que les conditions essentielles de l'élément de couverture ne correspondent plus à celles de l'élément couvert.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La coopérative utilise également un swap de taux d'intérêt dans la gestion de son risque du taux d'intérêt, mais n'utilise pas la comptabilité de couverture. Conséquemment, cet instrument financier est constaté aux états financiers consolidés à sa juste valeur.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours de change à la date des états financiers consolidés. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date des états financiers consolidés. Les soldes des comptes paraissant à l'état des résultats consolidés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération, à l'exception du coût des stocks et de l'amortissement qui sont convertis au cours d'origine ainsi que des éléments faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats consolidés de l'exercice.

Régime de retraite à cotisations déterminées

La coopérative offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Elle comptabilise les dépenses aux résultats consolidés lorsque celles-ci sont exigibles. Le montant total constaté en dépenses au titre du régime à cotisations déterminées est de 1 040 695 \$ en 2021 (1 026 343 \$ en 2020).

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

3 - REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 1er avril 2021, la coopérative a acquis 50 % des parts de Équipements J.M.A.R., s.e.c. et 50 % des actions de 9226-6840 Québec inc., pour une contrepartie de 349 500 \$ en espèces, conférant ainsi à la coopérative, à cette date, le contrôle de ces deux sociétés ainsi que de leur filiale, Équipements J.M.A.R. inc. Ce regroupement d'entreprise a été comptabilisé selon la méthode de l'acquisition par étape, donnant lieu à une réévaluation à sa juste valeur de la participation détenue antérieurement. Par conséquent, les résultats d'exploitation, depuis le 1er avril 2021, ont été pris en compte dans les états consolidés à 100 % (placement à la valeur de consolidation détenu à 50 % en 2020). Subséquemment à l'acquisition par étape, les sociétés Équipements J.M.A.R., s.e.c. et 9226-6840 Québec inc. ont fait l'objet d'une liquidation en date du 1er avril 2021 au sein de la coopérative.

La juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date du regroupement se détaille comme suit :

	\$
Autres actifs à court terme	<u>3 070 810</u>
Actif d'impôts exigibles	557
Actif d'impôts futurs	10 641
Placements et participations	1 000
Immobilisations corporelles	<u>765 799</u>
Total des actifs acquis	<u>3 848 807</u>
Découvert bancaire	1 419
Emprunts bancaires	360 631
Emprunts à court terme	456 968
Effets à payer	507 000
Autres passifs à court terme	367 488
Dette à long terme	30 000
Passif d'impôts exigibles	<u>6 097</u>
Total des passifs pris en charge	<u>1 729 603</u>
Actif net acquis	<u>2 119 204</u>
Contrepartie transférée en trésorerie	349 500
Juste valeur des participations détenues antérieurement	594 452
Gain sur l'acquisition à des conditions avantageuses	<u>1 175 252</u>
	<u><u>2 119 204</u></u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

4 - CESSIONS D'ACTIFS

Le 1er novembre 2020, la coopérative a cédé la quasi-totalité des actifs liés aux activités du secteur porcin au profit d'une société apparentée. Cette transaction, conclue avec RPAO s.e.c., une société sur laquelle la coopérative exerce une influence notable, a été conclue hors du cours normal des activités et a été évaluée à la valeur d'échange.

Le tableau qui suit présente le détail des actifs cédés à la date de transaction :

	\$
Stocks	16 547 668
Matériel roulant	59 026
Animaux de production	1 675 082
Valeur comptable nette des actifs cédés	18 281 776
Contrepartie reçue	
Billet à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel plus 1,00 % (3,45 %)	20 076 090
Gain sur la cession	1 794 314

De plus, le 1er novembre 2020, la coopérative a également cédé la quasi-totalité des activités liées aux activités de commercialisation de moulées, aux activités végétales ainsi que certains autres actifs à une autre société apparentée. Cette transaction, conclue avec le Partenariat agricole CBNM s.e.c., une société en commandite dans laquelle la coopérative détient 49,995 % des participations, a été conclue hors du cours normal des activités et a été évaluée à la valeur d'échange.

	\$
Stocks	2 579 912
Matériel roulant	415 253
Terrains	339 129
Bâtiments	1 251 334
Équipements	1 395 313
Valeur comptable nette des actifs cédés	5 980 941
Contreparties reçues	
Billet à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel (2,45 %)	5 223 738
Parts privilégiées de catégorie « C »	2 643 825
Gain sur la cession	1 886 622

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

5 - AUTRES RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Autres résultats consolidés		
Ristournes de Sollio Groupe Coopératif	4 408 311	2 778 530
Autres ristournes		1 124
Dividendes de la filière porcine	1 321 428	425 668
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	2 700 862	1 100 082
Gain sur la cession d'actifs incorporels	1 101	
Gain sur la cession d'autres actifs	2 227 319	
Autres revenus de placements	166 395	1 535 362
Gain sur la cession de placements	848 677	48 375
Gain (perte) sur la réévaluation de placements	(1 933 322)	750 006
Autres dépenses	(153 152)	(6 052)
Frais de partenariat régional avec Sollio Groupe Coopératif		(83 924)
Indemnités d'assurances	1 638	302 336
Gain sur l'acquisition à des conditions avantageuses	1 175 252	
Perte sur la résiliation de bail	(434 115)	
Impôts sur les bénéfices des filiales		
Exigibles	(2 291 740)	(805 120)
Futurs	233 498	(409)
Aide gouvernementale et autres subventions	430 493	95 084
	<u>8 702 645</u>	<u>6 141 062</u>
Informations sur les résultats consolidés		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 777 860	7 354 079
Amortissement des actifs incorporels	87 213	87 210
Amortissement des animaux de production		339 312
Amortissement du revenu d'assurance reporté	(13 035)	(14 619)
Amortissement des frais de financement	23 959	84 483
Créances recouvrées	(1 304 663)	(508 636)
Intérêts sur la dette à long terme	1 299 406	1 622 498
Intérêts sur les emprunts à court terme	720 173	1 597 237
Intérêts sur le swap	962 205	991 503
Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	(2 779 642)	1 118 646
Revenus d'intérêts	(1 521 004)	(774 825)
Autres frais financiers	393 603	433 724
Intérêts sur les parts privilégiées	659 915	691 454
Aide gouvernementale	(1 751 427)	(693 577)

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

6 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au cours de l'exercice précédent, la coopérative a décidé de mettre fin à ses activités dans différentes régions géographiques dans le secteur du détail.

Les éléments d'actif liés à ces activités ont été vendus au cours de l'exercice. De plus, les résultats d'exploitation pour ces régions sont présentés dans les états financiers consolidés comme activités abandonnées.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Ventes	1 029 238	15 468 880
Coût des ventes et autres frais d'exploitation	(767 336)	(15 966 807)
Amortissements		(158 952)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	3 588 257	
	<u>3 850 159</u>	<u>(656 879)</u>

La coopérative a également reclassé d'autres bâtiments, d'une valeur comptable nette de 1 362 453 \$, pour les présenter comme étant disponibles à la vente, suivant la décision de la direction de mettre en œuvre un plan de vente. La coopérative a cessé d'amortir ces bâtiments à cette date.

7 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	(14 421 040)	10 333 970
Actifs d'impôts exigibles	(1 199 486)	36 903
Stocks	(7 067 008)	15 201 914
Frais payés d'avance	2 764 091	(570 276)
Passif d'impôts exigibles	1 665 160	113 912
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	2 931 826	(5 915 198)
	<u>(15 326 457)</u>	<u>19 201 225</u>

8 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	55 979 059	45 759 875
Comptes clients et autres créances de satellites et de partenariats	2 914 134	14 939
	58 893 193	45 774 814
Provision pour créances douteuses	1 020 942	2 430 173
	<u>57 872 251</u>	<u>43 344 641</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

9 - STOCKS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Agricole	14 326 050	25 368 249
Machinerie	58 368 388	59 373 051
Commerce de détail	31 815 378	28 503 258
	<u>104 509 816</u>	<u>113 244 558</u>

Ces stocks sont présentés au bilan consolidé déduction faite d'une provision pour désuétude de 5 100 348 \$ (5 325 283 \$ au 31 octobre 2020).

Un montant total de stocks de 508 105 185 \$ est comptabilisé en charges de l'exercice et est présenté dans le coût des ventes (405 736 768 \$ en 2020).

10 - AVANCES À DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Avances, sans intérêt	21 011	270 342
Billets à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel (2,45 %)	1 928 341	
Billets à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel plus 1,00 % (3,45 %)	28 048 727	
	<u>29 998 079</u>	<u>270 342</u>

11 - PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Volailles Acadia inc. (30 % des parts participantes)	1 475	847
Volailles Acadia s.e.c. (30 % des parts participantes)	18 145 313	17 792 685
Pondeuses Atlantique s.e.c. (18,83 % des parts participantes)	491 259	511 610
9201-6658 Québec inc. (18,83 % des actions participantes)	344	257
9187-4719 Québec inc. (25 % des actions participantes)	982 172	875 050
Ferme Ja-Do & fils inc. (50 % des actions participantes)	271 996	272 926
9219-6849 Québec inc. (25 % des actions participantes)	49 159	40 116
Équipements J.M.A.R., s.e.c. (50 % des actions participantes) (note 3)		652 934
9421-4707 Québec inc. (50 % des actions participantes)	823 185	550 000
Groupe Fermes Boréales s.e.c. consolidé (20,34 % des actions participantes)	770 473	
Commandité CBNM inc. (50 % des actions participantes)	50	
Partenariat agricole CBNM s.e.c. (49,995 % des parts participantes)	4 566 596	
Entreprise Couvoir Côté s.e.c. (18 % des parts participantes)	2 524 161	
Couvoir Côté Commandité inc. (20 % des actions participantes)	200	
RPAO Commandité inc. (37,5 % des actions participantes; 50 % au 31 octobre 2020)	75	
	<u>28 626 458</u>	<u>20 696 425</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

11 - PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION (suite)

Au 31 octobre 2020, la coopérative détenait 50 % d'intérêt dans la société RPAO s.e.c. La valeur brute de la participation totalisait 1 681 822 \$ à l'encontre de laquelle une provision pour dévaluation équivalente était présentée, ramenant ainsi sa valeur comptable nette à zéro. Au cours de l'exercice, ce placement a été cédé au Partenariat agricole CBNM s.e.c., dont une partie du gain réalisé dans le cadre de la transaction a été comptabilisée à l'encontre du placement pour 840 582 \$.

Au 31 octobre 2020, la coopérative détenait 50 % d'intérêt dans la société 9226-6840 Québec inc. Cette participation est présentée au bilan consolidé déduction faite d'une provision pour dévaluation de 843 \$, ramenant ainsi sa valeur comptable nette à zéro. Ce placement a été liquidé au cours de l'exercice dans le cadre du regroupement d'entreprises présenté à la note 3.

Au cours de l'exercice, la coopérative a acquis 600 nouvelles parts dans le groupe Fermes Boréales s.e.c., la conduisant ainsi à considérer le groupe comme un satellite qui doit être évalué à la valeur de consolidation, plutôt qu'au coût au 31 octobre 2020 (note 11). Cette participation, d'une valeur brute de 2 798 835 \$, est présentée au bilan consolidé déduction faite d'une provision pour dévaluation de 2 028 362 \$.

12 - PLACEMENTS ET EFFETS À RECEVOIR

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Sollio Groupe Coopératif, au coût		
Actions de catégorie « A » de qualification	74 325	79 850
Actions de catégories « B », « D » et « P » (a)	54 211 978	53 602 058
Effets à recevoir, 4,9 %, sans modalités d'encaissement	977 060	977 060
	<u>55 263 363</u>	<u>54 658 968</u>
147755 Canada inc., au coût		
Actions de catégorie « 1 »	27 415	27 416
Actions de catégorie « 4 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 22 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 43 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 61 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 65 »	8 124	8 124
Actions de catégorie « 70 »	27 415	27 415
	<u>172 614</u>	<u>172 615</u>
9372-4409 Québec inc., au coût		
Actions ordinaires de catégorie « A »	<u>541 794</u>	<u>541 794</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

12 - PLACEMENTS ET EFFETS À RECEVOIR (suite)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Groupe Fermes Boréales s.e.c., au coût	-----	2 092 302
Énergies RC s.e.c., à la juste valeur Parts de catégorie « A », représentant une participation de 1,13 %	<u>1 196 033</u>	1 196 033
Bâtitech inc., au coût Actions de catégorie « F »	-----	256 452
Autres placements, au coût	<u>1 241 436</u>	1 262 002
Dépôt sur l'acquisition de placements	<u>7 112 621</u>	-----
	<u>65 527 861</u>	<u>60 180 166</u>

(a) Au cours de l'exercice, la filière porcine a reçu des dividendes totalisant 1 321 428 \$, dont un montant de 660 704 \$ a été réinvesti en parts de catégorie « P ».

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Terrains	11 888 247	11 888 247
Aménagement de terrains et pavage	4 873 526	1 545 174
Bâtiments	87 643 316	39 527 859
Équipement et outillage	42 001 124	6 126 876
Améliorations locatives	396 421	313 582
Matériel roulant	14 300 628	3 053 090
Mobilier et agencements	2 394 414	56 538
Équipement informatique	3 964 445	102 528
Projet en cours	577 175	577 175
Immobilisations corporelles louées		
Équipement informatique	197 597	75 746
	<u>168 236 893</u>	<u>63 266 815</u>
	<u>104 970 078</u>	<u>68 437 897</u>

Le coût des immobilisations corporelles destinées à la location ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant s'établissent respectivement à 567 597 \$ et à 208 315 \$ au 31 octobre 2021 (707 712 \$ et 189 343 \$ en 2020).

Au 31 octobre 2021, la coopérative a comptabilisé 139 655 \$ (164 611 \$ en 2020) dans les comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

14 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Liste de clients	259 980	346 641
Logiciels		19 269
	<u>259 980</u>	<u>365 910</u>

15 - EMPRUNTS BANCAIRES

La coopérative dispose d'un crédit d'exploitation d'un montant autorisé de 70 000 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel (2,45 %; 2,45 % en 2020) et qui est renouvelable annuellement. Il peut prendre la forme d'avances, d'acceptations bancaires et de lettres de garantie. Ce crédit d'exploitation est garanti en vertu d'un acte de fondé de pouvoir par l'émission d'une obligation hypothécaire envers l'institution financière portant sur les créances et les stocks, ainsi que par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs. Le solde de cet emprunt au 31 octobre 2021 totalise 49 126 997 \$ (21 332 897 \$ en 2020). En vertu de cette convention de crédit, la coopérative est assujettie à des clauses restrictives. Au 31 octobre 2021, les clauses restrictives étaient respectées.

De plus, l'une des filiales de la coopérative dispose d'un crédit d'exploitation, d'un montant autorisé de 15 000 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel (2,45 %; 2,45 % en 2020) et qui est garanti par une hypothèque sur les créances, les stocks ainsi que les biens meubles et immeubles, corporels et incorporels d'une filiale d'une valeur comptable de 13 395 024 \$. Il peut prendre la forme d'avances à taux variable et de lettres de garantie. Le solde de cet emprunt au 31 octobre 2021 totalise 6 675 000 \$ (10 195 000 \$ en 2020). En vertu de cette convention de crédit, l'une des filiales de la coopérative est assujettie à des clauses restrictives. Au cours de l'exercice, sur la base des états financiers internes fournis au créancier, la société a respecté ces clauses. Au 31 octobre 2021, ces mêmes clauses étaient respectées.

Finalement, l'une des filiales de la coopérative dispose également d'un crédit d'exploitation pour un montant autorisé de 1 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel (2,45 %). Cet emprunt bancaire est garanti par des créances et des stocks d'une filiale d'une valeur comptable de 2 714 011 \$. Le solde de cet emprunt au 31 octobre 2021 est de 0 \$. En vertu de cette convention de crédit, l'une des filiales de la coopérative est assujettie à des clauses restrictives. Au 31 octobre 2021, ces clauses étaient respectées.

16 - EFFETS À PAYER

La coopérative dispose d'effets à payer autorisés totalisant 36 535 000 \$. Ces effets sont garantis par des comptes clients et autres créances, des stocks, des biens meubles et immeubles, ainsi que par certaines unités neuves et une partie des unités de machinerie usagées destinées à la vente. Ils sont garantis par un cautionnement des actionnaires et portent intérêt aux différents taux de base des créanciers.

Chacune des tranches des effets à payer est remboursable en vertu de différentes ententes, soit au moment de la vente de l'équipement ou à une échéance convenue avec le créancier.

En vertu des conventions de crédit, la société doit maintenir certains ratios financiers. Au 31 octobre 2021, ces ratios étaient respectés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

17 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 878 856 \$ au 31 octobre 2021 (1 002 220 \$ en 2020).

18 - DETTE À LONG TERME

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et ses filiales en propriété exclusive, taux préférentiel (2,45 %), remboursable par versements mensuels de 194 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en janvier 2024 (a) (b) (c) (d)	29 750 000	32 083 334
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et ses filiales en propriété exclusive, 3,9 %, remboursable par versements mensuels de 194 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en juillet 2024 (a) (b) (c)	29 750 000	32 083 333
Emprunt, garanti par des hypothèques sur les créances, les stocks et les biens meubles et immeubles, présents et futurs d'une filiale, taux préférentiel (2,45 %), échéant et remboursable à compter de novembre 2021 (e) (f)	1 000 000	1 000 000
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles d'une filiale, 1,46 %, remboursable par versements mensuels de 42 399 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2021 (g)	3 910 046	4 374 728
Emprunt, d'un capital de 600 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt (taux théorique de 3,5 %), échéant en décembre 2023 (h)	576 028	194 916
Emprunts, garantis par une hypothèque mobilière de premier rang sur les stocks, taux fixe variant de 1,99 % à 2,99 %, remboursables par versements mensuels de 55 466 \$, capital et intérêts, échéant en mai et en juillet 2022	2 148 802	
Contrat d'achat à tempérament de matériel roulant d'une filiale, garanti par du matériel roulant de la filiale d'une valeur comptable nette de 11 404 \$, sans intérêt (taux effectif de 3 %), remboursable par versements mensuels de 880 \$ en capital, échéant en avril 2022	5 278	15 833
Billet à terme, taux préférentiel (2,45 %), remboursable par versements annuels de 58 961 \$ en capital, échéant le 31 octobre 2022	58 961	117 923
Billet à terme sur la reprise de location de matériel roulant, remboursable au même rythme que l'amortissement du matériel roulant jusqu'en 2022	11 167	25 167

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

18 - DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Effet à payer, 4 %, remboursable par versements annuels de 108 325 \$ en capital, échéant en novembre 2021	108 347	216 650
Emprunts, remboursés au cours de l'exercice		45 916
Frais de financement	(47 919)	(71 878)
	67 270 710	70 085 922
Tranche échéant à moins de un an	7 431 077	5 412 225
	59 839 633	64 673 697

- (a) La coopérative bénéficie d'une ouverture de crédit totale pour ces emprunts, d'un montant maximum de 90 000 000 \$, offerte sous forme d'emprunts à terme rotatifs.
- (b) En vertu d'un acte de fondé de pouvoir, ces emprunts de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive sont garantis par l'émission d'obligations hypothécaires envers les institutions financières participant au financement à court et à long terme, portant sur les créances, les stocks et l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs.
- (c) En vertu des conventions de crédit, la coopérative et ses filiales sont soumises à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers sur une base consolidée et non consolidée. Au 31 octobre 2021, ces clauses sont respectées.
- (d) Au 31 octobre 2021, la coopérative est assujettie à une obligation contractuelle en raison d'un swap de taux d'intérêt en vertu duquel elle reçoit des intérêts à un taux variable de 0,4125 % sur un montant notionnel de 29 750 000 \$. Elle paie des intérêts à un taux fixe de 3,0700 % sur le même montant notionnel. Le swap prévoit le décaissement ou l'encaissement du montant net des intérêts, et il vient à échéance en janvier 2024. Ce contrat de swap est qualifié d'instrument de couverture de la dette à long terme et les paiements y afférents sont donc comptabilisés à l'état des résultats consolidés au fur et à mesure qu'ils sont effectués à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

La coopérative a également conclu un second swap de taux d'intérêt à départ différé, prenant effet en janvier 2024 et échéant en novembre 2028, à taux fixe de 3,0700 % sur un notionnel de 24 500 000 \$. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée et, pour cette raison, le swap est comptabilisé au bilan consolidé à sa juste valeur.

- (e) En vertu de la convention de crédit, l'une des filiales de la coopérative doit respecter certaines clauses restrictives. Au cours de l'exercice, sur la base des états financiers internes fournis au créancier, la société a respecté ces clauses. Au 31 octobre 2021, ces mêmes clauses étaient respectées.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

18 - DETTE À LONG TERME (suite)

- (f) Subséquemment à la fin de l'exercice, l'emprunt a été renouvelé selon les mêmes modalités jusqu'en novembre 2022.
- (g) Subséquemment à la fin de l'exercice, l'emprunt a été renouvelé jusqu'en novembre 2022 selon les modalités suivantes : l'emprunt portera intérêt au taux fixe de 1,43 % et sera remboursable par versements mensuels de 42 399 \$, capital et intérêts. Les garanties sont restées les mêmes.
- (h) Des filiales de la coopérative ont bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si les filiales remboursent un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera soit remboursable en 24 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si les filiales remboursent le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce montant a été constaté aux résultats consolidés au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale.

Dans le cas où les emprunts seront renouvelés selon les mêmes modalités, les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 7 431 077 \$ en 2022, à 6 129 088 \$ en 2023, à 28 485 744 \$ en 2024, à 2 809 163 \$ en 2025 et à 2 816 012 \$ en 2026.

19 - OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition relatifs à de l'équipement informatique, sans intérêt (taux effectif de 4 %), échéant en septembre 2023	80 217	117 378
Tranche échéant à moins de un an	39 322	37 809
	<u>40 895</u>	<u>79 569</u>

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu des contrats de location-acquisition et le solde des obligations s'établissent comme suit :

	<u>\$</u>
Exercices se terminant en octobre	
2022	42 531
2023	<u>42 531</u>
Total des paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition	85 062
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>4 845</u>
Solde des obligations	<u>80 217</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

20 - AVOIR DES MEMBRES

Le capital social de la coopérative est composé des parts sociales et des parts privilégiées émises et en circulation.

L'avoir des membres de la coopérative est illimité quant au nombre de parts sociales et de parts privilégiées qui peuvent être émises sur décision du conseil d'administration.

Chaque membre doit souscrire 200 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant par un versement de 500 \$, et le solde de 1 500 \$ payable à même les premières ristournes attribuées aux membres. Les parts sociales, souscrites par les producteurs, leur confèrent le statut de membre et le droit de vote.

Chaque membre auxiliaire doit souscrire cinq parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant au plus tard à la date de son admission.

Chaque membre auxiliaire entrepreneur doit souscrire 50 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant par un versement de 250 \$, et le solde payable à même les premières ristournes attribuées aux membres.

Les parts privilégiées de catégorie « A », émises à même la distribution de ristournes, donnent droit à un intérêt à la discrétion du conseil d'administration et sujet à l'acceptation par l'assemblée générale, et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « A_AGVX », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « D », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « H » ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, linéairement, sur cinq ans, à compter de leur émission.

Les parts privilégiées de catégorie « I », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « I_RDS », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « J - 2016 » portent intérêt à un taux pouvant varier selon l'atteinte de ratios financiers, comme le décrivent les règlements de la coopérative (7,5 % depuis le 1er mars 2018), ont une valeur nominale de 1 \$ chacune et sont rachetables à compter de novembre 2020 à raison de 67 rachats mensuels égaux et consécutifs de 44 000 \$, plus les intérêts, ainsi qu'un dernier rachat de 52 000 \$, plus les intérêts, en juin 2026.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

20 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

Les parts privilégiées de catégorie « J » (membres admissibles) et de catégorie « JJ » (employés), émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « JP », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif à des membres admissibles, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « LCF », exclusives à Sollio Groupe Coopératif, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « P » (capital permanent), émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « T », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 10 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « R », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « V », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Parts sociales souscrites	6 753 600	6 855 600
Moins : parts sociales impayées	2 292 533	2 689 140
Parts sociales payées	4 461 067	4 166 460
Parts privilégiées de catégorie « A », sans intérêt ni échéance	1 232 621	1 236 377
Parts privilégiées de catégorie « A_AG VX », sans intérêt ni échéance	380 536	380 536
Parts privilégiées de catégorie « D », 3,5 %, échéant jusqu'en 2022	1 445 769	2 343 679
Parts privilégiées de catégorie « H », sans intérêt, échues au cours de l'exercice		2 877
Parts privilégiées de catégorie « I », sans intérêt ni échéance	4 578 313	6 260 741
Parts privilégiées de catégorie « I_RDS », sans intérêt ni échéance	67 638	67 638
Parts privilégiées de catégorie « J - 2016 », 7,5 %, échéant en juin 2026	1 258 000	3 000 000
Parts privilégiées de catégories « J » et « JJ », intérêts variant de 3,0 % à 3,5 %, échéant jusqu'en 2023	1 240 212	1 928 474
Parts privilégiées de catégorie « JP », sans intérêt, échéant jusqu'en 2022	36 948	57 646

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

20 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Parts privilégiées de catégorie « LCF », sans intérêt ni échéance	625 969	625 969
Parts privilégiées de catégorie « P » (capital permanent), sans intérêt ni échéance	5 171 076	6 546 402
Parts privilégiées de catégorie « T », 3,5 %, échéant jusqu'en 2022	2 745 769	3 855 235
Parts privilégiées de catégorie « R », dividende variable de 3,0 % à 3,5 %, échéant jusqu'en 2024	8 395 544	5 354 252
Parts privilégiées de catégorie « V », sans intérêt ni échéance	3 194 548	1 663 583
	<u>30 372 943</u>	<u>33 323 409</u>

Les rachats de parts privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif prévus au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 2 796 954 \$ en 2022, à 2 536 731 \$ en 2023, à 2 756 588 \$ en 2024, à 2 735 219 \$ en 2025 et à 3 038 751 \$ en 2026.

Les rachats de parts privilégiées de catégorie « J - 2016 » prévus au cours des trois prochains exercices s'élèvent à 528 000 \$ en 2022 et en 2023, et à 202 000 \$ en 2024.

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Parts sociales		
Solde au début	4 166 460	4 057 412
Ristournes converties en parts	364 153	53 882
Émission de parts en espèces	27 350	13 250
Émission de parts liée au regroupement d'entreprises		129 286
Rachat de parts en espèces	(96 896)	(87 370)
Solde à la fin	<u>4 461 067</u>	<u>4 166 460</u>
Parts privilégiées		
Solde au début	33 323 409	31 927 088
Ristournes converties en parts	1 778 336	126 985
Émission de parts en espèces	1 465 022	1 367 305
Émission de parts liée au regroupement d'entreprises		1 081 058
Rachat de parts en espèces	(6 193 824)	(1 179 027)
Solde à la fin	<u>30 372 943</u>	<u>33 323 409</u>

21 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SATELLITES ET PARTENARIATS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Ventes	169 523 087	25 754 785
Coût des ventes	202 645 993	8 800 288

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

22 - AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

Le 18 février 2022, le conseil d'administration a décidé de recommander à l'assemblée générale annuelle l'attribution d'une ristourne de 7 000 000 \$, payable à 50 % au comptant et à 50 % en parts privilégiées sans échéance. Si cette recommandation est adoptée à l'assemblée générale annuelle, l'excédent de l'exercice sera affecté comme suit :

	\$
Excédent de l'exercice	<u>26 254 313</u>
Ristournes	<u>7 000 000</u>
Variation de l'impôt sur l'excédent	<u>4 321 034</u>
	<u><u>14 933 279</u></u>

23 - GARANTIES

La coopérative cautionne l'achat de lait à des producteurs pour une durée de 60 jours. La valeur de ce cautionnement est de 15 306 812 \$. La coopérative souscrit une assurance à cet égard.

La coopérative cautionne aussi, solidairement avec les autres sociétés commanditaires du groupe Fermes Boréales s.e.c., les emprunts contractés par les entités de ce groupe dont le solde est de 29 646 843 \$ au 31 octobre 2021 (28 990 518 \$ en 2020). De plus, les apports en capital supplémentaires seraient exigés en cas de défaut du respect des obligations des sociétés en commandite envers leurs créanciers.

L'une des filiales de la coopérative a contracté une lettre de crédit de 362 000 \$ US au profit d'un fournisseur. Dans le cas où la société n'aurait pas payé les sommes dues dans un délai déterminé, le fournisseur pourrait se prévaloir de cette lettre de crédit.

24 - ENGAGEMENTS

Contrats de service et de location

La coopérative s'est engagée, d'après des contrats de location et d'entretien à long terme échéant jusqu'en juillet 2028, à verser un somme de 20 278 765 \$ pour l'approvisionnement de porcelets, des bâtiments, du matériel roulant et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 6 447 487 \$ en 2022, à 4 601 1381 \$ en 2023, à 3 353 365 \$ en 2024, à 2 299 914 \$ en 2025 et à 1 425 136 \$ en 2026.

Contrats d'approvisionnement

Dans le cours normal de ses opérations, la coopérative a signé des contrats d'approvisionnement en grains dont l'échéance est de moins de un an. Elle s'est engagée à acheter du grain pour un montant total de 35 019 723 \$.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

25 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels la coopérative est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

La coopérative est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan consolidé. La coopérative a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances ainsi que les effets à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la coopérative.

Risque de change

La coopérative réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes et des achats libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 octobre 2021, la coopérative est exposée au risque de change en raison de l'encaisse et des comptes clients libellés en dollars américains totalisant 493 060 \$ (544 152 \$ en 2020), ainsi que des comptes fournisseurs libellés en dollars américains totalisant 9 266 349 \$ (8 040 215 \$ en 2020).

L'une des filiales de la coopérative a conclu des contrats de change à terme visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée et en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises à des taux de change déterminés à l'avance. Ces contrats de change à terme sont conclus dans le but de fixer le taux de change afférent aux décaissements liés aux achats futurs. Les contrats détenus ont une valeur notionnelle en dollars américains de 650 000 \$, et seront réglables dans moins de cinq mois, à des taux prévus de 1,2119 et de 1,2165 respectivement.

Ces contrats de change ont le même montant notionnel établi dans la même devise que les opérations futures couvertes et viennent à échéance dans les 30 jours suivant le règlement de ces opérations.

La coopérative et ses filiales disposent de lignes globales de risque net pour produits dérivés, d'un montant total maximal de 10 500 000 \$ en dollars canadiens, lui permettant de conclure des contrats relatifs à la vente ou à l'achat de devises étrangères, pour un terme maximal de 12 mois, ainsi que de produits dérivés sur taux d'intérêt, pour un terme maximal de 5 ans.

Risque de taux d'intérêt

La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les effets à recevoir et certains emprunts à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc la coopérative au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les emprunts à court terme, les emprunts bancaires, les effets à payer et certains emprunts à long terme portent intérêt à taux variable et exposent donc la coopérative à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2021

25 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la coopérative est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan consolidé.

Juste valeur

La juste valeur du swap de taux d'intérêt a été déterminée par la banque de la coopérative.

26 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

La proportion des opérations que la coopérative a effectuées avec ses membres sociétaires est de 26,77 %, tandis que celle avec les membres auxiliaires et auxiliaires entrepreneurs est de 9,06 %.

27 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

Subséquent à la fin d'exercice, soit le 1^{er} novembre 2021, la coopérative a fusionné avec La Coop Alliance. La direction de la coopérative évalue actuellement l'incidence de cette opération sur les états financiers consolidés de celle-ci.



VIE COOPÉRATIVE

Une vie coopérative riche permet à Avantis de jouer pleinement son rôle de contribuer à la force vive et au dynamisme des collectivités où elle est établie tout en maintenant une proximité avec ses membres, particulièrement les membres de la relève agricole.

Contribuer à la formation des leaders coopératifs de demain constitue la vocation du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole (FCARA). Les 24 participants au programme se sont partagé en bourses un montant total de 129 289 \$ et une 14^e cohorte a été démarrée. L'intérêt pour le programme est plus vivant que jamais, quelques candidatures étant en réserve pour l'an prochain.

Soutenir le milieu et contribuer à l'enrichissement des communautés où nous sommes établis fait également partie de notre mission. Au cours de l'année 2021, c'est plus de 144 000 \$ qui ont

été remis sous diverses formes pour permettre à plusieurs projets et activités de voir le jour. Parmi les contributions majeures d'Avantis, notons la participation au legs de la Ville de Montmagny dans le cadre de son 375^e anniversaire, la campagne De nous à vous de Sollio Groupe Coopératif pour les banques alimentaires de notre région, la campagne de financement du Campus de Saint-Agapit du Cégep de Thetford, la maternité de recherche et de formation du Centre de développement du porc du Québec à Armagh, l'agrandissement et la rénovation de la salle André-Gagnon à La Pocatière et Centraide.

Bien que l'année ait été marquée par la pandémie, la période estivale a été propice à quelques événements, notamment les Journées femmes et coopération organisées dans les régions de la Beauce et de Montmagny. Rappelons que les journées femmes et coopération visent à favoriser l'émergence de réseaux de femmes impliquées en agriculture et à briser l'isolement. Elles permettent également de contribuer au perfectionnement professionnel des coopératrices pour les mener à faire partie du programme des ambassadeurs ou à siéger au conseil d'administration des coopératives.

Concernant le programme des ambassadeurs, les 58 ambassadeurs ont été conviés au cours de l'année à diverses rencontres avec la direction, dans le cadre des journées parcelles et également sous forme de rencontres régionales exclusives à la fin de l'automne dernier. Ces rencontres visaient à écouter leurs préoccupations et à échanger sur différents sujets de l'actualité d'Avantis. Les relations et les façons de faire avec les ambassadeurs se bonifieront au cours de la prochaine année afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de courroie de transmission d'information entre les membres de leur territoire et leur coopérative.

Finalement, afin de remercier les membres agricoles et les entrepreneurs actifs de leur confiance, un cadeau reconnaissance leur a été remis en fin d'année, mettant en valeur quelques produits régionaux provenant d'agriculteurs membres sur l'ensemble du territoire. Une belle découverte de produits alimentaires transformés ici.





Jules Bouchet, mécanicien général, centre de machinerie Saint-Anselme.



Louis Bastien, conseiller stratégies commerciales et expérience client et Isabelle Drouin, agente de crédit, siège social Sainte-Marie.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

	2021	2020	2019
(en milliers de \$)			
Ventes	608 394	510 637	466 139
Excédent (perte) avant autres résultats consolidés et activités abandonnées	13 702	6 082	(7 303)
Excédent d'exercice	26 254	11 566	2 076
BAIIA comptable	38 224	25 223	18 663
Ristournes*	7 000	3 717	-
Actif total	411 540	372 091	394 455
Avoir des membres	190 695	172 820	157 844
Campagne RIC**	3 316	3 040	2 735
Ratio fond de roulement	1,47	1,55	1,39
Ratio dette / équité	53/47	53/47	60/40
Ratio couverture des charges fixes	1,73	1,44	1,07
Nombre de membres sociétaires	2 590	2 603	2 537
Nombre de membres auxiliaires entrepreneurs	2 210	2 316	2 263
Nombre de membres auxiliaires	9 372	9 832	9 559
Nombre de coéquipiers	1 176	1 110	1 190

* Tel que recommandé par le conseil d'administration

** Données de la campagne de l'année civile (nov-déc de l'année)

CARTE DES ÉTABLISSEMENTS

Ensemble pour PLUS







PLUS DE GENS.
PLUS D'HORIZONS.



Avantis
Coopérative

Membre du Groupe Sollio



Les 100 ans de Sollio.
Notre fête à tous.

100-500, route Cameron
Sainte-Marie (Québec) G6E 0L9

Téléphone : 418 386-2667
Sans frais : 1 833 AVANTIS (282-6847)

www.avantis.coop

MC Le symbole est une marque de commerce de Sollio Groupe Coopératif, utilisée sous licence.